

Image not found or type unknown



## Paiement de facture retenu pour motif administratif

Par **Izi-izi**, le **13/12/2022** à **21:49**

Bonjour,

Nous sommes une petite SAS, sous-traitante pour un gros groupe dans l'installation de la fibre chez les particuliers,

Ce groupe nous demande des documents à mettre à jour régulièrement (K-bis, assurance, attestation de vigilance URSAFF, attestation fiscale, garantie décennale...).

Leurs conditions de règlement sont a 60j fin de mois.

Peuvent-ils retenir le paiement de facture sous le motif de ne pas avoir l'attestation fiscale à jour (échéance au 16/11/2022)?

Échéance des factures 28 novembre et 5 décembre.

En espérant une réponse

Par **P.M.**, le **14/12/2022** à **08:54**

Bonjour,

Ce genre de vérification est légalement obligatoire et pour l'URSSAF, je vous propose [ce dossier...](#)

Par **Marck.ESP**, le **15/12/2022** à **11:13**

Bonjour

J'ajoute que la crédibilité du groupe est en jeu, car il y a énormément de magouille dans la sous traitance, qu'il s'agisse d'isolation en général, des combles en particulier, des panneaux

solaires et bien sûr de l'installation de ce genre d'équipement.